

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 45 (1900)  
**Heft:** 5

**Rubrik:** Informations

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## INFORMATIONS

### SUISSE

Le Département militaire s'est fait allouer l'année dernière deux crédits de chacun 50 000 fr., l'un pour un essai de mobilisation, l'autre pour le recensement des chevaux au point de vue de leur aptitude au service.

Par motif d'économie, on a renoncé à exécuter l'essai de mobilisation, et on a eu raison, car, en somme, cet essai était à peine nécessaire. La mobilisation est dans notre pays une des opérations les mieux préparées, celle à laquelle sont déjà habituées les troupes, chaque entrée au service n'étant autre chose qu'une mobilisation effective, à cette différence près, que les chevaux ne sont pas ceux qui seraient fournis aux unités en temps de guerre. Il suffit que les contrôles de chevaux soient correctement tenus, dans tous les districts, que la révision de ces contrôles se fasse régulièrement chaque année (ce à quoi les autorités ne tiennent pas, à notre avis, assez la main, mais ce qu'un essai de mobilisation partielle n'amènerait quand même pas à produire), que les instructions relatives à la concentration des chevaux sur les places de rassemblement soient strictement observées; il suffit, disons-nous, que ces conditions soient remplies pour que la mobilisation s'effectue sans accroc et sans retard. De fait, elles le sont bien, et on peut affirmer que l'armée mobiliserait à coup sûr et avec la plus grande aisance dans les délais prévus.

Le recensement des chevaux, qu'on n'a par contre pas abandonné, et auquel on procède précisément ces jours-ci, montrera si nos ressources chevalines suffisent aux besoins de l'armée. Il indiquera, en outre, si en dehors des exigences réglementaires, on trouvera assez de chevaux de selle pour monter les capitaines d'infanterie, pour doter les états-majors de bataillon d'un sous-officier du train monté, et les états-majors d'artillerie d'un ou deux éclaireurs. Il dira aussi si l'extension considérable qu'a prise en Suisse la traction électrique, les chemins de fer secondaires, le cyclisme et ces derniers temps l'automobilisme, ont eu leur répercussion dans nos effectifs chevalins. Nous ne le croyons pas si on en juge d'après les expériences des pays voisins<sup>1</sup>, et d'après les chiffres connus de quelques-uns de nos cantons.

<sup>1</sup> La France possédait entre autres, d'après la statistique officielle de l'administration des haras, 2 881 226 chevaux en 1895, 3 005 546 en 1898, 3 025 502 en 1899.

Fait à remarquer: c'est que la même augmentation dans l'emploi des chevaux se manifeste dans la ville de Paris, où l'automobilisme semble précisément triompher. Le nombre de chevaux susceptibles d'être réquisitionnés en cas de mobilisation s'y élevait fin 1898 à 93 652. A la fin de 1899, il était de 98 284; ce qui correspond à une avance de 4632 unités.

**Nos aérostiers.** — Sans vouloir en rien effrayer nos futurs, et sans doute intrépides, aérostiers, nous voudrions signaler à l'attention de leurs officiers les faits suivants :

Le médecin-major Maljean vient de rapporter dans les *Archives françaises de médecine militaire* plusieurs cas d'accidents, du reste bénins, survenus aux 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> génie; les manifestations principales avaient été du malaise, des vomissements, de la jaunisse plutôt verdâtre, de l'hémoglobinerie, etc. Il s'agit d'une intoxication, à marche insidieuse due à la présence de l'*hydrogène arsénié*, impureté préexistante dans le gaz industriel des ballons, dont l'odeur alliagée est bien connue.

L'absorption du gaz délétère avait eu lieu trois fois en flairant à l'orifice d'entrée du gaz, une fois pendant le gonflement, une fois pendant le dégonflement et même lors du séjour sous le hangar pour la garde de l'aérostat, c'est-à-dire dans des circonstances faciles à éviter moyennant quelques précautions.

Comme moyen préventif, le Dr Maljean recommande l'emploi du *chlorure de chaux* qu'on peut faire respirer avec précaution aux hommes exposés au gaz; le chlore qui se dégage en petite quantité décompose immédiatement l'hydrogène arsénié et n'est toutefois pas assez concentré pour irriter les voies respiratoires.

Notre compagnie ne comptant dans son effectif aucun médecin attitré, les officiers devront savoir au besoin pratiquer, en cas d'asphyxie menaçante, la respiration artificielle, les tractions rythmées de la langue, etc.

F.

Au renseignement que j'ai déjà donné sur les intoxications par le gaz, il convient d'ajouter, ce qui malheureusement le corrobore, qu'un accident mortel s'est produit le 3 avril, au parc d'aérostation de Chalais-Meudon, pendant un transvasement de gaz, opération de pratique courante en aérostation.

La *Revue de médecine militaire allemande*, livraison de mars, signale à son tour deux cas mortels qui se sont présentés l'été dernier à Thorn. L'auteur de l'article de la revue allemande, le Stabsarzt Dr Crone, conseille de purifier l'hydrogène et de le débarrasser d'arsenic, puis surtout de munir le personnel d'appareils respiratoires convenablement appropriés.

---

## ITALIE

On a grand'peine, en Italie, à recruter un nombre suffisant d'officiers, surtout si on se borne à puiser parmi les élèves des Ecoles militaires ou parmi les sous-officiers. On est donc obligé d'avoir recours aux officiers de complément qui peuvent entrer dans l'armée permanente comme sous-lieutenants.

C'est ainsi qu'en ce moment, le ministre de la guerre fait appel aux sous-lieutenants de complément de la cavalerie qui désirent passer avec leur grade dans l'armée permanente.

Les conditions exigées de ces officiers sont les suivantes :

Ils doivent être pourvus du diplôme de licence de lycée ou de licence d'institut technique (analogues à nos baccalauréats ès lettres et ès sciences), et avoir accompli, à la date du 1<sup>er</sup> septembre prochain, au moins six mois de service dans l'armée permanente.

En outre, ces officiers doivent avoir moins de vingt-cinq ans à la date du 1<sup>er</sup> octobre 1900; ils doivent être célibataires, ou, s'ils sont mariés, justifier d'un revenu annuel de 2200 francs.

Tous les sous-lieutenants de complément de cavalerie se trouvant dans ces conditions seront admis à prendre part à un examen qui portera, en principe, sur les matières enseignées pendant les deux années d'école que font, à Modène, les jeunes gens qui y ont été admis.

Avant d'être définitivement nommés sous-lieutenants dans l'armée permanente, les sous-lieutenants de complément devront déposer dans les caisses de l'Etat une somme de 2200 francs. Cette somme sera destinée à pourvoir d'un cheval les officiers admis. Si un officier se présente à l'Ecole de cavalerie avec un cheval jugé apte à faire un bon service, cette somme de 2200 francs lui sera rendue, après toutefois que l'autorité militaire se sera assurée que le cheval a été payé.

— *L'Italia militare e marina* annonce qu'on vient de faire, à Turin, des expériences avec un nouvel explosif inventé par le colonel d'artillerie Cornara di Cannelli d'Asti. Cet explosif, auquel on a donné le nom de *Cosmos*, est fondé sur la propriété détonante que possède l'eau fortement comprimée dans un récipient d'acier et soumise à la décomposition par l'électricité. La force explosive est, dit-on, vingt-huit fois plus forte que celle de la dynamite et cinquante-six fois plus forte que celle de la poudre.

Le *Cosmos* a, en outre, l'avantage de ne coûter que fort peu de chose et permet d'obtenir des résultats exactement proportionnés aux besoins.

---

## NORVÈGE

**Remparts de neige.** — On vient de faire à l'école de tir norvégienne de Tarningmoen, des essais fort curieux sur des remparts construits en neige. Pour les uns, on s'était servi de neige fraîchement tombée, et, par conséquent, peu liable; pour les autres, de neige dont la fonte avait déjà commencé et dont la densité avait atteint son plus haut degré.

Des essais de tir avec le fusil ont été faits à 50, 120, 360 et 800 mètres.

Les résultats ont été, à peu de chose près, partout les mêmes. Les

balles Mantel de 6mm5 s'étaient arrêtées dans la neige de 80 à 90 centimètres. La déformation des projectiles était insignifiante. Elle était pourtant plus grande chez ceux tirés de loin que chez ceux tirés de près. En aucun cas, les balles n'ont traversé les remparts de 1m20. Ce résultat est d'autant plus remarquable que le fusil de l'armée norvégienne possède une puissance de pénétration considérable.

Il est donc à prévoir que dans les pays du Nord la neige jouera un rôle important dans les campagnes d'hiver.

Ces expériences corroborent complètement ce que la *Revue militaire suisse* a déjà dit de la pénétration dans la neige. Elles montrent une fois de plus que les balles de petit calibre ont une pénétration moins forte que celles de gros calibre.

Les balles du Lebel accusent à 50 m. une pénétration moyenne de 1m75; celles du fusil suisse 7mm5, mod. 1889, à distances comprises entre 100 et 300 m., une pénétration de 1m60 dans la neige naturelle<sup>1</sup>.

---

## RUSSIE

**L'artillerie à tir rapide.** — Depuis quelque temps déjà, l'autorité militaire russe expérimentait des canons de campagne à tir rapide de divers modèles, entre autres celui dû au général d'artillerie Engelhardt, bien connu. Le modèle proposé par ce général ayant donné des résultats satisfaisants, le gouvernement vient de se décider à faire une commande de 1000 canons à l'industrie russe. Malgré cela, l'autorité militaire continuera à expérimenter les nouveaux modèles de pièces de campagne étrangères, avant d'adopter d'une façon définitive le canon du général Engelhardt.

Les 1000 canons de campagne commandés seront répartis entre diverses batteries de la Russie d'Europe, où leur mise en service pourra faire ressortir certains vices de construction.

Dans le cas où le ministère de la guerre se verrait obligé de ne pas adopter le canon Engelhardt pour toute l'armée, les pièces commandées à l'industrie serviraient à l'armement des batteries stationnées soit sur la frontière russo-afghane, soit dans l'Asie orientale.

(*Revue du Cercle militaire*, 10 avril 1900).

---

**Contingent de 1899.** — Un oukase du 4/16 juin 1899 avait fixé le chiffre du contingent pour 1899 à 291 100 hommes, en y comprenant ceux qui ont des exemptions de recrutement. Le chiffre des jeunes gens nés du 1<sup>er</sup> octobre 1877 au 1<sup>er</sup> octobre 1878, et ayant par suite 21 ans révolus au 1<sup>er</sup> octobre 1899, était de 966 678. Le nombre des ajournés des années précédentes et de ceux qui étaient inscrits sans tirage au sort était de 101 964,

<sup>1</sup> Voir *Revue militaire suisse* 1895, page 142, et 1898, page 278.

ce qui donnait pour le chiffre total du contingent soumis à l'appel 1 million 68 642 hommes.

Au point de vue de la religion, ces hommes se répartissaient en : chrétiens, 880 544 ; juifs, 53 683 ; mahométans, 30 582 ; caraïmes, 92 ; païens, 1777.

453 334 avaient droit à des dispenses, dont 219 072 de la première catégorie.

Pour choisir la classe, on a examiné, en dehors des dispensés de la 1<sup>re</sup> catégorie, 809 217 hommes. Sur ce chiffre, on a pris 262 545 de la classe 1899 et 25 082 des ajournés et punis ; 1796 ont été classés dans la réserve en vertu de leurs professions, et on a admis 39 exemptions de recrutement. Le chiffre total des hommes admis est donc de 287 627.

On a ajourné 88 365 conscrits et 22 492 doivent être mis à l'essai. On a affecté au 2<sup>e</sup> ban de la milice 83 070 hommes et réformé complètement 58 251 hommes.

On a affecté à la milice du 1<sup>er</sup> ban 226 262 hommes, soit 28 %.

Le chiffre des insoumis s'est élevé à 40 353, soit 3,8 % du chiffre total de la classe, et sur ce chiffre, 8787 sont juifs, ce qui donne un pour cent de 21,3 pour les conscrits de cette religion.

Le recrutement a inscrit sur les listes de l'armée 289 462 hommes ; il manque par suite 1638 hommes pour compléter le chiffre assigné pour le contingent.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

*Vie militaire du général Foy*, par M. Maurice Girod de l'Ain. — Un vol. in-8, avec deux portraits, six cartes et trois fac-similés d'autographes. Paris 1900. Librairie Plon Nourrit, éditeur.

La maison Plon a déjà publié nombre d'études du plus haut intérêt sur les hommes de guerre de la Révolution et de l'Empire : Davout, Murat, Oudinot, Ney, de Saint-Chamans, etc. A cette série vient s'ajouter aujourd'hui un beau livre sur la *Vie militaire du général Foy*, dû à M. Maurice Girod de l'Ain, chef d'escadron d'artillerie.

La vie politique du général Foy est tout entière contenue dans ses discours qui lui ont valu son immense popularité ; sa vie militaire n'avait été, jusqu'ici, retracée que dans ses grandes lignes. Il nous est donné aujourd'hui de suivre pas à pas cette carrière brillante commencée à Jemmapes et terminée à Waterloo. Foy a débuté dans l'artillerie et, par là, il se rattache à la série des *Grands Artilleurs* dont le commandant Girod de l'Ain fait revivre la physionomie en d'intéressantes biographies. Nommé général dans la ligne, Foy reste voué jusqu'à la dernière heure à cette guerre fatale de la Péninsule, dont il devait plus tard entreprendre d'écrire l'histoire. L'ouvrage que publie la librairie Plon est écrit dans un style clair et concis où se révèle la compétence de l'auteur ; il est appuyé de nombreuses pièces justificatives, orné de deux portraits et complété par des cartes reproduites d'après celles de l'époque. C'est un document utile à consulter pour tous ceux qui s'intéressent à la grande épopée Napoléonienne.